

ARRETE DU MAIRE

N° 36-2025

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF,
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation de Monsieur LE ROY Stéphane d'organiser un concours de palets vendéens, le samedi 15 février 2025 de 14h30 à 18h00 ;
CONSIDERANT qu'il importe, de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité à l'occasion de cette manifestation, organisée le samedi 15 février 2025, Square de Jade, avenue de la Convention.

ARRETE

- ARTICLE 1** à l'occasion de l'organisation d'un concours de palets vendéens par Monsieur LE ROY Stéphane, gérant de la Breizherie de la Gare, la circulation sera interdite Avenue de la Convention, entre le n°53 (La Breizherie de la Gare) et le rond-point place de Gaulle, le samedi 15 février 2025 de 14h30 à 18h00.
- ARTICLE 2** la signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur du concours et mise à disposition par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 3** la circulation sera rétablie après la manifestation. Le déplacement des barrières sera assuré par l'organisateur sous sa propre responsabilité.
- ARTICLE 4** le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire, tout contrevenant encourant à compter de celle-ci les poursuites prévues par les règlements et les lois en vigueur.
- ARTICLE 5** cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 6** le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, Le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, le Chef de Centre des Pompiers de Saint-Michel Chef Chef, les services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef,
Le 11 février 2025.

Le Maire,




Eloise BOURREAU-GOBIN